

COMMUNE DE **DACHSTEIN**

21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN

Tél. 03 88 47 90 60

Fax 03 88 47 90 61

E-mail : mairie@dachstein.fr

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2011**

L'an deux mil onze, le vingt quatre octobre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de DACHSTEIN, convoqué par lettre du 19 octobre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

Présents : Béatrice MUNCH, François ZIRN, Vincent MARTIN, Fabienne SIEGEL, Evelyne GRAUFFEL, Claudine NOCK, Patrick LANG, Roland WEIMANN, Nicole VIVIEN, Pascal FRITSCH, Christine GRUSSENMEYER, Christophe LENTZ

Absents excusés : Jean-Baptiste BIBERIAN procuration à Béatrice MUNCH
Hélène PHILIPPE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2011

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observations, ni modifications, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 3 octobre 2011.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Monsieur Clément MOUSSAY, Secrétaire de Mairie, pour remplir les fonctions de secrétaire.

31/11 : ADOPTION DE DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;

VU la délibération du 27 avril 2011 approuvant le budget primitif de l'exercice 2011 ;

CONSIDERANT qu'il est opportun de procéder à certains ajustements de crédits.

Après en avoir délibéré,



A l'unanimité des voix des membres présents,

DECIDE d'apporter au budget primitif 2011 les décisions budgétaires modificatives conformément aux écritures ci-après:

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 012 :

Compte 6411 (Personnel titulaire) - 2000 €

Chapitre 67 :

Compte 673 (Titres annulés – exercices antérieurs) + 2000 €

32/11 : CONTRIBUTION DE TRANSFERT DE L'EX-SIVU DE MOLSHEIM – ACCEPTATION D'UN COMPROMIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU La proposition de S.D.I.S (service Départemental d'Incendie et de Secours) d'appliquer une contribution unique de transfert aux communes de l'ancien SIVU de Molsheim dans l'optique d'un règlement amiable du contentieux entre les communes membres de l'Ex-SIVU du Centre de Secours Principal de Molsheim et le S.D.I.S.,

VU le tableau détaillant le contenu du compromis,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents,

DECIDE d'approuver la proposition de contribution unique de transfert calculée sur la base de la contribution de transfert SIVU+CPI la plus basse (soit 14,67 euros par habitant),

D'acquitter avant le 30 novembre 2011, l'intégralité du solde de sa contribution relative à l'ancien SIVU correspondant à l'année à 2010 dont le montant s'élève à 4565.24 €

De se désister des contentieux engagés,

PREND ACTE que les présentes décisions deviendront effectives à la condition sine qua non que l'ensemble des communes concernées approuvent la proposition de contribution unique.

33/11 : ALLOCATION D'UNE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU sa délibération N° 15/04 du 8 mars 2004 instaurant un nouveau dispositif de subventionnement aux associations et institutions locales ;

VU la demande de subvention présentée par :
-l'Association Animation Villageoise

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents,

DECIDE d'allouer à l'Association Animation villageoise une subvention de 3000 euros

ASSURE le règlement de la dépense par son imputation au C/6574 Subventions du budget de l'exercice 2011,

Sous le point « Communications », le Maire rend compte au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui lui a été consentie par délibération du 31 mars 2008 ;

Décision de renoncer à l'usage du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :

Parcelle cadastrée Section 22, N° 140 Hardstrasse
Parcelle cadastrée Section 2, N° 57 – 14 rue de la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
Léon MOCKERS		Patrick LANG	
Béatrice MUNCH		Claudine NOCK	
François ZIRN		Roland WEIMANN	
Jean-Baptiste BIBERIAN	Absent	Nicole VIVIEN	
Vincent MARTIN		Pascal FRITSCH	
Fabienne SIEGEL		Christine GRUSSENMEYER	
Hélène PHILIPPE	Absente	Christophe LENTZ	
Evelyne GRAUFFEL			